



## Editorial



En cette fin d'année scolaire, nous pouvons déjà faire un premier bilan de l'impact du coronavirus sur l'école. Dès l'arrêt de l'enseignement présentiel le 16 mars 2020, un programme d'enseignement à distance s'est immédiatement mis en place.

Plusieurs facteurs ont permis à l'ensemble des acteurs d'être très réactifs. Depuis déjà deux ans, le Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSV) travaille avec Pronote, un logiciel de communication entre école et familles, qui permet à chacun de recevoir ou transmettre des informations via smartphone ou ordinateur. Le prêt d'outils informatiques a été possible pour les familles n'en possédant pas. Ainsi, tous les élèves ont pu travailler à distance et communiquer avec leurs enseignants.

Un mois après le retour des élèves en classe, les premiers enseignements sont tirés par la direction et l'ensemble du corps enseignant. Même si l'entier du programme scolaire n'a pas pu être dispensé durant cette année, les élèves sont sortis de cette période enrichis de nouvelles compétences, ayant développé de l'autonomie par rapport au travail et de nouveaux liens avec leurs enseignants au travers des suivis individualisés par visioconférence ou téléphone.

Cette expérience suscite de nombreuses réflexions sur la manière d'utiliser des éléments positifs pour améliorer encore la qualité de l'enseignement, la relation avec les élèves et la collaboration école-familles. Ainsi, la classe inversée, l'utilisation des outils numériques, le travail sur l'autonomie des élèves et l'évaluation des compétences sont des domaines qui seront encore renforcés pour préparer les élèves à entrer dans la vie active non seulement avec des compétences et un projet, mais avec confiance en leurs capacités.

Nous n'avons pas fini de mesurer toutes les traces que laisseront la pandémie et le confinement chez les élèves et en chacun de nous. Il nous appartient cependant d'ancrer dans le vécu les enseignements de cette expérience hors normes, pour grandir et nourrir les valeurs fondamentales qui nous unissent et nous tourner vers l'avenir que nous voulons, pour l'école et les élèves.

Anne Christine Pellissier,  
conseillère communale

## Nouvelle période législative

Les élections communales du 14 juin 2020 ayant été reportées en raison de la situation sanitaire, le calendrier des élections et du début de la nouvelle législature a subi quelques modifications.

Les nouvelles échéances sont les suivantes:  
25 octobre 2020 élections communales;  
23 novembre 2020 séance constitutive des nouvelles Autorités;  
1<sup>er</sup> janvier 2021 entrée en fonction.

Pour plus de renseignements, la chancellerie est à disposition au 032 886 56 00 ou à [commune.val-de-ruz@ne.ch](mailto:commune.val-de-ruz@ne.ch).



Photo: patriceschreyer.com

## Mise à l'enquête publique

En application de l'article 105 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), du 2 octobre 1991, la modification partielle du plan d'aménagement local de Boudevilliers, secteur «Le Sécheron», est mise à l'enquête publique.

Le dossier peut être consulté auprès de l'administration de l'urbanisme, rue Charles-L'Eplattenier 1 aux Geneveys-sur-Coffrane, du 12 juin 2020 au 13 juillet 2020.

Toute opposition motivée est à adresser au Conseil communal, par écrit, durant la mise à l'enquête publique, soit jusqu'au 13 juillet 2020.

## Accès aux archives communales

Le Conseil communal s'est doté d'un règlement d'utilisation des archives communales. Ce règlement a pour but d'assurer l'accès au public ainsi que l'utilisation des archives communales, tout en garantissant leur gestion et leur sauvegarde.

Des conditions d'accès et de consultation strictes sont posées et toute personne qui consulte les archives communales y est soumise.

Le prêt d'archives n'est possible que dans des cas bien particuliers (pour des expositions de photos ou des anniversaires de collègues par exemple) et la signature d'une convention avec le Conseil communal est impérative. Le prêt d'un plan d'un dossier de permis de construire est en revanche interdit.

Des rappels de dispositions cantonales figurent dans ce règlement, notamment en matière de reproduction des archives et de publication. Ce règlement est consultable sur le recueil systématique du site internet communal. Il fait office de règlement type à l'usage des autres communes sur le site de l'office des archives de l'Etat.

La chancellerie communale est à disposition pour tout renseignement au 032 886 56 00 ou à [commune.val-de-ruz@ne.ch](mailto:commune.val-de-ruz@ne.ch).

## Déconfinement et auto-partage

Déconfinement rime-t-il avec retour à la mobilité? Difficile à prédire, tant la pandémie de Covid-19 continue – et continuera – à affecter notre vie quotidienne.

Afin de compléter les options de mobilité douce et de transports publics, deux véhicules en auto-partage, gérés par la coopérative Mobility, sont à disposition de la population à Val-de-Ruz.

Il s'agit d'un break à traction intégrale - installé aux Geneveys-sur-Coffrane - et d'une voiture électrique, basée à Cernier. Il est possible de les utiliser avec ou sans abonnement. Réservation par l'application pour téléphone mobile ou par le site [www.mobility.ch](http://www.mobility.ch).

## AirFit revient

Envie de bouger et de prendre l'air tout en se dépassant? C'est possible.

La Commune est heureuse d'annoncer le renouvellement de son partenariat avec AirFit.

C'est quoi? AirFit permet de réaliser une activité physique en détournant le mobilier urbain de son usage initial.

Pour qui? Toute personne dès 16 ans révolus désireuse de bouger, de tonifier sa silhouette ou de retrouver le plaisir du sport peut y participer. Sportif débutant ou aguerri, jeune ou moins jeune, chacun est le bienvenu.

Quels sont les objectifs? Pratiquer du sport en plein air et retrouver de bons réflexes santé. Profiter de conseils professionnels pratiques pour améliorer ses mouvements, sa condition physique, gérer sa motivation, bien s'alimenter, perdre du poids et se surpasser.

C'est quand? Tous les mardis (AirFit Cross) et jeudis (AirFit) de 18h30 à 19h30.

Les inscriptions sont obligatoires sur le site internet [www.airfit.club](http://www.airfit.club).



## Extinction nocturne

Les travaux de mise en place de l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit arrivent à leur terme. Le programme suivant est prévu pour les prochains villages:

Localité	Mise en œuvre
Villiers	23-24 juillet 2020
Les Hauts-Geneveys	30-31 juillet 2020
Cernier	12-14 août 2020

L'extinction interviendra à minuit et l'allumage à 04h45. Pour ces villages, le nombre de récepteurs à programmer implique que la mise en place se répartira sur plusieurs jours.

En fonction de la complexité du réseau électrique, il est possible que des tests d'extinction soient déjà effectués dans le courant du mois de juillet 2020 pour les localités de Villiers et des Hauts-Geneveys.

De manière générale, les passages pour piétons sont supprimés dans les zones 30 et ceux maintenus dans les localités restent éclairés durant toute la nuit.

Pour la Commune, il s'agit de la dernière étape de réalisation de cet important projet débuté en 2018 par une période d'essai à Fontaines.

Pour tous renseignements: [energie.val-de-ruz@ne.ch](mailto:energie.val-de-ruz@ne.ch) ou 032 886 56 27.

## Quelles activités pour mon enfant?

A la rentrée scolaire 2020-2021, tous les élèves du Cercle scolaire de Val-de-Ruz recevront le traditionnel programme «Quelles activités pour mon enfant à Val-de-Ruz?» présentant une palette des offres disponibles sur le territoire communal en matière de sports, loisirs et culture pour les enfants âgés de 4 à 16 ans.

Pour ce faire, les informations figurant sur le site [www.val-de-ruz.ch](http://www.val-de-ruz.ch), rubrique «Sociétés locales et associations», sont reprises.

Aussi, les sociétés, associations et particuliers réalisant des activités en faveur des enfants sont-ils invités à se référer gratuitement ou à mettre à jour leurs données au moyen du formulaire en ligne. Le document sera réalisé sur la base des informations publiées sur le site internet communal au 30 juin 2020.

Pour davantage d'informations, l'administration sports-loisirs-culture renseigne au 032 886 56 33 ou à [loisirs.val-de-ruz@ne.ch](mailto:loisirs.val-de-ruz@ne.ch).

## Connaissance du monde s'arrête

Après de nombreuses années de programmation à la salle de spectacles de Fontainemelon, le Conseil communal a pris la décision de ne pas renouveler le cycle de conférences « Connaissance du monde ». Malgré les nombreuses tentatives de relancer l'attractivité de ces projections, entre autres par la distribution de billets gratuits via les pages communales, l'engouement du public n'est plus au rendez-vous.

Il remercie la Commission de la salle de spectacles de Fontainemelon de son engagement pour accueillir le public, faire vivre cette salle et proposer des animations et spectacles à la population. Une réflexion sera lancée avec ses membres afin de trouver de nouvelles propositions.

## Offres d'emploi

La Commune met au concours les postes de:

- 1 patrouilleur scolaire remplaçant (F/H);
- 1 apprenti agent d'exploitation (F/H);
- 2 auxiliaires en accueil parascolaire (F/H).

Consultez le site internet communal pour plus de détails et n'hésitez pas à transmettre votre dossier complet de candidature à l'administration des ressources humaines par courrier électronique à [rh.val-de-ruz@ne.ch](mailto:rh.val-de-ruz@ne.ch).

## C'est ça l'école

Canal Alpha a tourné son émission «C'est ça l'école» du mois de mai 2020 au Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSV) sur le thème de l'apprentissage par l'erreur au temps du Covid-19.

Thierry Vauthier, enseignant au Cycle 3, montre comment il gère, à distance, son enseignement de mathématiques et informatique et sa relation avec ses élèves. En deux minutes, il est possible de se rendre compte de la manière dont l'école évolue aujourd'hui et est capable de s'adapter à des situations aussi particulières que l'enseignement à distance.

Autonomie et responsabilisation de l'élève, apprentissage par l'erreur, suivi de la méthode de travail et évaluation formative sont les défis pédagogiques qui ont été relevés durant la crise.



## Covid-19

Le Conseil fédéral a procédé à de nouveaux assouplissements. Grâce aux plans de protection, de nombreux établissements et installations sont ouverts et autorisés.

Les manifestations avec au maximum 1'000 personnes peuvent désormais être organisées à certaines conditions. Le port du masque est obligatoire, le traçage des contacts doit être garanti et le nombre maximal de personnes à contacter ne doit pas dépasser 300; les espaces peuvent par exemple être divisés en secteurs. Les grandes manifestations de plus de 1'000 personnes seront à nouveau autorisées à partir de début septembre 2020.

S'agissant des rassemblements de plus de 30 personnes dans l'espace public, ils sont également autorisés à condition de respecter les règles d'hygiène et de distance (désormais fixées à 1,5 m).

Du côté de l'école et des structures d'accueil, les mesures sont décidées par le Canton et doivent être appliquées à la lettre, même si elles peuvent paraître contraignantes. C'est la condition pour que les enfants puissent bénéficier d'une vie scolaire la plus normale possible.

Pour combattre le coronavirus, le Conseil communal a strictement respecté les mesures édictées par la Confédération depuis mars 2020. A force de dispositions légales, d'interdictions ainsi que de règles d'hygiène et de conduite, il a ainsi contribué à protéger non seulement son personnel, mais aussi la population et à fortement endiguer la propagation du nouveau coronavirus. Les mesures sont désormais également assouplies de manière échelonnée au niveau de la Commune.

Continuons à respecter chaque jour les règles d'hygiène et de distance, car le coronavirus ne doit pas recommencer à se propager.

Situation au 19 juin 2020



Suivez l'évolution  
des mesures sur  
[www.val-de-ruz.ch](http://www.val-de-ruz.ch)  
et sur NEMO News.